



# Commune de Chevilly

Chevilly, le 1<sup>er</sup> novembre 2021

## **Préavis Municipal N° 05/21 – Budget pour l'année 2022**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lors de sa séance du 01.11.2021, la Municipalité a adopté le budget pour l'année 2022.

Les charges sont estimées à	Frs 1'208'232.00
Les revenus sont estimés à	<u>Frs 1'177'248.00</u>
Ce qui laisse apparaître un excédent de charges de	Frs 30'984.00

Conformément aux dispositions légales, le budget a été soumis à la commission des finances pour étude et rapport.

Le budget est établi sur la base des besoins de la commune en termes d'entretien et rénovation des infrastructures ainsi que des éléments financiers fournis par les associations intercommunales. Pour ce qui est des recettes fiscales et de la péréquation intercommunale, on note les éléments suivants :

### Recettes fiscales :

Elles tiennent compte des dernières prévisions de l'administration cantonale des impôts, basées sur les taxations relatives à 2021.

Le montant attendu pour l'imposition sur les revenus et la fortune s'inscrit à Frs 740'000.00. Si ce chiffre est dans la continuité de l'exercice 2018 (Frs 734'000.00), il est en fort retrait par rapport aux revenus 2019 (Frs 874'000.00) et 2020 (Frs 819'000.00), ces années étant marquées par des éléments exceptionnels. La baisse du taux d'imposition de 1.5 %, applicable dès 2021 et en lien avec la balance fiscale cantonale, a un impact mesuré, estimé à Frs 16'500.00.

### Péréquation intercommunale :

De manière générale l'Etat table en 2022 sur une forte baisse des revenus liés aux impôts spéciaux (notamment gains immobiliers, droits de mutation et impôts sur les successions) dont le 50 % est destiné à couvrir une partie des coûts de la facture sociale. De même, les contributions des communes les plus aisées à la couverture de cette facture seront en baisse sensible par rapport à 2020, année marquée par un versement exceptionnel de Frs 51 mio.

de la seule Commune de Rolle. Ces pertes de recettes pèsent mécaniquement sur la charge de péréquation à répartir entre les communes. A revenus égaux par rapport à 2020, la facture prévisionnelle pour Chevilly, établie par le Canton pour définir les acomptes 2022, s'alourdit ainsi de près de Frs 28'500.00 ou 8.4 % par rapport au décompte final 2020.

Les chiffres 2022 de la péréquation ont toutefois été recalculés par le Municipal des finances pour tenir compte de l'importante baisse de recettes fiscales prévue en 2022 et assurer ainsi une cohérence entre la valeur attendue de notre point d'impôt et les charges ou revenus liés à la péréquation.

Au final, le budget 2022 intègre dans les divers postes relatifs à la péréquation (22.352.1/22.452/22.452.1/61.351.1/72.351.1) une facture nette de Frs 295'476.00, y.c. facture policière de Frs 36'375.00, contre un total de Frs 338'887.00 selon demande d'acomptes du Canton.

#### Autres postes de dépenses/recettes présentant des variations particulières :

Autorités : Frs 30'000.00 (cpte 10.300), adaptation aux honoraires fixes et vacation par séances, telle que décidée par le Conseil.

Autres charges des autorités et du personnel : Frs. 4'500.00 (cpte 11.309), prise en compte de frais de formation, notamment des nouveaux municipaux, et prime d'ancienneté.

Ordures ménagère et décharge : Après plusieurs années sans changements, le montant de notre participation à la déchetterie de Cossonay (cpte 45.352.1) va être augmenté pour tenir compte de la croissance de la population. Augmentation escomptée à Frs 25'000.00, ce qui va avoir une incidence sur la taxe déchets (cpte 45.434) qui devra être adaptée.

Réseaux d'égouts, d'épuration : hausse des revenus des taxes d'épuration (cpte 46.436), telles qu'annoncée par la Municipalité, de manière à rééquilibrer le domaine.

Enseignement primaire/secondaire : Frs 164'868.00 de participation/charge de l'ASI7, y.c. transports (cptes 51.532.1 et 52.352.1). Montant en léger retrait par rapport au budget 2021 mais en progression par rapport à une année 2020 marquée par la crise sanitaire.

Prévoyance sociale cantonale/AJERCO, ARASMAC et FAJE : Frs 80'000.00, (cpte 72.352), chiffre en progression constante en raison de l'élargissement des services/places d'accueil.

Sécurité Sociale/Espace prévention La Côte : nouvelle participation avec les 7 communes à l'engagement d'un travailleur social pour une durée de 3 ans à raison de Frs 6'000.00 par année pour notre commune (cpte 71.352)

#### Liste des rénovations et nouvelles acquisitions prévues en 2022 :

- 11.311** Achat mobilier, matériel de bureau : chaises de la salle des commissions pour env. Frs 3'000.00.
- 31.314** Entretien des terrains : drainage sur la parcelle no. 130, au lieu-dit « Bois Villars », propriété de la Commune.
- 35.314** Entretien des bâtiments : peinture sur boiserie extérieure de la salle, rampe pour handicapés.
- 43.314** Entretien des routes : dont nettoyage/réparation de canalisations au chemin du Moulin pour env. Frs 3'000.00.
- 65.315** Pompiers, entretien du matériel : changement et réparations de bornes hydrantes
- 66.314** Entretien Protection Civile : réfection de peinture à l'abri, ancien local pompier

Les amortissements obligatoires pour un total de Frs 60'415.00 se répartissent de la manière suivante :

- 35.331.4** Centre culturel Frs 6'655.00
- 35.331.5** Chaudière à pellets du bâtiment communal Frs 5'000.00
- 43.331** Modernisation de l'éclairage publique & Ch. Hans Nussbaumer Frs 3'500.00
- 43.331.1** Drainage de la chambre des réducteurs Frs 2'400.00
- 43.331.2** Travaux de fouille (pour nouvelle conduite eau) Ch. Hans Nussbaumer Frs 500.00
- 43.331.3** Véhicule utilitaire Dacia à 40% Frs 900.00
- 44.331** Véhicule utilitaire Dacia à 60% Frs 1'350.00
- 66.331** Abri PC Frs 7'500.00
- 81.331.1** Approvisionnement en eau source-entrée village & réservoir Frs 31'330.00
- 81.331.2** Réfection du tronçon de la conduite principale au carrefour rue de la Raisinée et Eglise Frs 400.00
- 81.331.3** Nouvelle conduite eau potable Ch. Hans Nussbaumer Frs 880.00

Au vu de ce qui précède, La Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis 05/21 Budget pour l'année 2022
- ouï le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet,
- considérant que le dit objet a été porté à l'ordre du jour

**Le Conseil Général de Chevilly décide :**

1. d'approuver le budget de l'année 2022 tel que présenté avec une perte de Frs 30'984.00

POUR LA MUNICIPALITE

Le Syndic,

La Secrétaire,

J.-F. Braissant

G. Briand

